DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

COMMUNE DE PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : MODIFICATION DE CIRCULATION RUE DES PAVILLONS

Nº 155/2022

Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN

 ${\bf Vu}$ les articles L2212-1 et L2213-2 à 2213-5 du code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route et notamment les articles R411-25, R417-10, L325-1 à L325-13(arrêt ou stationnement gênant et mise en fourrière)

Vu l'article R610-5 du code pénal

 $\bf Vu$ les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/67 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la circulaire de Mr Le Ministre de l'Intérieur N° 188 du 07/04/67;

Vu l'arrêté n°66/2022 du 08/04/2022, donnant délégation de signature à Audrey Kuhn

VU la demande de la société BEUZIT RESEAUX SUD

Considérant qu'il y a lieu de modifier la circulation rue des Pavillons

ARRETE

ARTICLE 1: à l'occasion de travaux de pose de génie civil sur 76ml + chambre pour la société Axione, la circulation se fera par alternat, rue des Pavillons, à compter du 04 juillet 2022, pour la durée des travaux estimés à 10 jours.

ARTICLE 2 : La signalisation aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le pétitionnaire, sous contrôle des services de la commune.

ARTICLE 3: les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : les services techniques, le pétitionnaire, la brigade de gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'application du présent arrêté.

Fait à Plougonvelin, le 21 06 2022

L'adjointe Déléguée Audrey KUHN

